



Terrain constructible non viabilisé

Par **es07**, le **22/02/2016** à **13:26**

Bonjour,

Je demande de l'aide car nous avons achetés un terrain constructible viabilisé en avril 2015 et à ce jour le terrain n'est toujours pas viabilisé... Le problème est que la maison ne peut pas être terminée sans eau ni électricité et elle devait nous être livrée le 27 février.

Nous avons acheté le terrain à notre constructeur mais celui-ci plus malin que nous l'a acheté avec une autre société dont il est propriétaire que la société qui construit la maison, donc on a reçu un courrier pour dire que notre construction était suspendue tant que le terrain ne serait pas viabilisé.

Quel recours avons-nous?? Contre qui se retourner?? Car les sociétés appartiennent toutes les 2 au constructeur...

Merci de votre réponse.

Par **morobar**, le **22/02/2016** à **13:33**

Bonjour,

Vous achetez un terrain viabilisé, qui ne l'est pas.

Moi comme St Thomas je paie ce que je , ce n'est pas votre cas semble-t-il, puisque vous avez procédé à la réitération chez le notaire sans vérifier la viabilisation.

Vous mettez donc en demeure votre vendeur de procéder aux opérations de viabilisation sous huitaine sauf à saisir le TGI en vue de la répétition d'une partie du prix.